

CC Brie Nangissienne (Siren: 247700701)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique Communauté de communes (CC)	
Commune siège Nangis	
Arrondissement	Provins
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/08/2005
Date d'effet	29/08/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun	
Nom du président	M. Gilbert LECONTE	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 rue René Cassin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77370 Nangis
Téléphone	01 64 01 13 82
Fax	01 64 01 23 80
Courriel	contact@brienangissienne.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

	Population totale regroupée	27 918
--	-----------------------------	--------

Densité moyenne

95,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Aubepierre-Ozouer-le-Repos (217700103)	927
77	Bréau (217700525)	332
77	Châteaubleau (217700988)	363
77	Clos-Fontaine (217701192)	266
77	Fontains (217701903)	252
77	Fontenailles (217701911)	1 079
77	Gastins (217702018)	693
77	Grandpuits-Bailly-Carrois (217702117)	1 037
77	La Chapelle-Gauthier (217700863)	1 459
77	La Chapelle-Rablais (217700897)	952
77	La Croix-en-Brie (217701473)	679
77	Mormant (217703172)	4 856
77	Nangis (217703271)	8 793
77	Quiers (217703818)	673
77	Rampillon (217703834)	831
77	Saint-Just-en-Brie (217704162)	245
77	Saint-Ouen-en-Brie (217704287)	848
77	Vanvillé (217704816)	185
77	Verneuil-l'Étang (217704931)	3 256
77	Vieux-Champagne (217704964)	192

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

En facultative : Gestion de l'?assainissement autonome neuf et ancien : instruction des dossiers, suivi technique, exécution des contrôles obligatoires (diagnostics et périodiques), travaux de réhabilitation des installations, participation à l'?entretien.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI: Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2020

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

? Mise en ?uvre d?actions en faveur de la santé : - étude de faisabilité pour la création et la gestion de maisons de santé et/ou d?un pôle de santé, - actions visant à accompagner l?élaboration et la mise en ?uvre d?un projet de santé de territoire, pouvant prendre la forme de pôle de santé pluridisciplinaire, - aide au maintien et à l?installation des professionnels de santé : acquisition, construction, extension, aménagement et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire où les professionnels de santé sont unis par un projet de santé.

- Action sociale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, l'outristiquetapionuaine des demandeurs activitées populaires avec les entreprises du territoire et les structures et services de l'emploi, de formation et d'insertion

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément
- Activités sportives

Études à l'échelle intercommunale relatives à la situation du territoire en matière d'équipements sportifs, au développement des pratiques sportives et de leur animation / Création, gestion, fonctionnement des écoles multisports / Gestion et soutien, notamment financier de manifestations présentant un caractère communautaire. Par AP 2018-124 du 20/12/2018 compétence facultative exercée à compter du 01/01/2019 dans le domaine du Sport : organisation de stages et animations à l'échelle intercommunale, interventions en milieu scolaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création, aménagement et gestion de ZAC à vocation uniquement économique, conformément à l'intérêt communautaire défini par délibération du conseil communautaire 2017/65-07 en date du 29/06/2017.

- Organisation des transports non urbains

Études à l'échelle intercommunale des besoins de la population en matière de transport et de déplacement, valorisation des différents modes de transport existant, coordination du développement et de l'amélioration des différents modes de transport sur le territoire communautaire / Aide au covoiturage et transport solidaire / Habilitation à exercer, pour le compte du Syndicat des Transports d'ille-de-France, par voie de convention conclue dans les conditions prévues par l'article 1er de l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, des compétences en matière de transport à la demande. Par AP2018-124 du 20/12/2018, la CC est compétente en matière de participation financière à la ligne régulière de Nangis inscrite dans le réseau du bassin Est-Seine-et-Marne et Montois à compter du 1er janvier 2019.

- Etudes et programmation

Études visant à dégager, en conformité avec les documents d'urbanisme existant ou à venir, une cohérence entre les politiques communales pour l'utilisation de l'espace.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2020

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'?infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

AP 2019/DRCL/BLI/88 du 13/08/2019 Compétence Obligatoire 3. accueil des gens du voyage: Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Autres

Patrimoine archéologique : mise en valeur et promotion du patrimoine archéologique

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	Syndicat de la région de Montereau Fault Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) (257701748)	SM fermé	55 838
77	SM des 4 vallées de la Brie (200078046)	SM fermé	145 038
77	SMF études et programmation pour la révision du SCOT Almont Brie Centrale (257704643)	SM fermé	41 719
77	SMF région de Mormant (257705806)	SM fermé	67 595
77	Seine-et-Marne Numérique (200036481)	SM ouvert	1 058 557
77	SM de l'aire d'acceuil des gens du voyage (Yerres Bréon) (257704890)	SM fermé	33 350
77	SMF Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM GEEODE) (257705293)	SM fermé	89 596
91	SM pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) (259100857)	SM fermé	634 195

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)